



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 15

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose le document qui suit sur le bureau de l'Assemblée :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Province du Manitoba

Destinataire : lieutenant-gouverneur en conseil

Je, Linda ASPER, ai l'intention de démissionner de mon siège de représentante de la circonscription électorale de Riel à l'Assemblée législative.

Le 21 avril 2003

(signé) Linda Asper

Témoin : Marta Scarpato (contresigné)

Témoin : Sasha Chambeshi (contresigné)

Destinataire : président de l'Assemblée législative

Permettez-moi de vous informer que j'ai reçu la démission écrite de Linda ASPER, *députée de la circonscription électorale de Riel* à l'Assemblée législative du Manitoba, datée du 21 avril 2003.

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Assemblée législative*, je prie maintenant Votre Honneur en conseil de bien vouloir prendre un décret visant à pourvoir le poste de député de la circonscription électorale de Riel.

Fait à Winnipeg le 24 avril 2003.

Le président de l'Assemblée
législative du Manitoba,

(signé)

George Hickers

(Document parlementaire n° 27)

Présentation et lecture de pétitions :

M. HAWRANIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de reconstruire le plus rapidement possible un tronçon de 14 kilomètres de la route provinciale 304 situé au sud de la route provinciale à grande circulation 11. (D. Dube, D. MacLellan, T. Murphy et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Services à la famille et du Logement envisage de modifier la politique de son ministère selon laquelle les membres de la famille qui s'occupent à domicile de personnes à charge ayant des besoins spéciaux touchent des sommes inférieures pour le logement et les repas que celles qui sont versées aux prestataires de soins de santé qui ne font pas partie de la famille et travaillent à l'extérieur du domicile et d'évaluer les cas individuellement afin de voir s'il serait avantageux de payer les membres de la famille qui offrent de tels soins plutôt que de verser des frais aux établissements qui accueillent ces personnes. (C. Harder, H. Hildebran, I. Peters et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} ALLAN ainsi que MM. PENNER (Emerson), SCHELLENBERG, FAURSCHOU et RONDEAU font des déclarations de député.

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne propose pas de vision et qu'il ne tient pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines;
- b) qu'il ne présente pas de stratégie à long terme visant à réduire les impôts qui prenne en considération que les Manitobains et Manitobaines à revenu moyen sont maintenant, sous le gouvernement Doer, les contribuables les plus imposés à l'ouest du Nouveau-Brunswick et que nos taxes professionnelles ne sont pas concurrentielles;
- c) qu'il n'offre pas de plan de dépenses durable pour la province et que les réductions d'impôts ne représentent qu'un onzième des dépenses;
- d) qu'il ne prévoit pas, comme le gouvernement l'avait promis, le remboursement des 150 millions de dollars transférés « temporairement » du Fonds de stabilisation des recettes au cours de l'exercice 2001-2002;
- e) qu'il ne propose pas de mesures visant à contrer l'exode des 12 Manitobains et Manitobaines qui, en moyenne, quittent la province chaque jour au profit des autres provinces;

f) qu'il ne propose pas de solution aux défis que présentent les soins de santé, y compris offrir un système de soins cardiaques qui réponde rapidement aux besoins des Manitobains et des Manitobaines, mettre fin à la médecine de couloir d'ici six mois, tel que l'avait promis le gouvernement, réduire les listes d'attente pour les tests et les rendez-vous et recruter des professionnels de la santé et les maintenir en poste;

g) qu'il ne soutient pas le secteur agricole manitobain de façon convenable,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. GERRARD et SANTOS, M^{me} SMITH (Fort Garry), MM. MARTINDALE et PENNER (Emerson) ainsi que M^{me} la *ministre* MIHYCHUK interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 26, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes